

FFEM
NOTE DE PRESENTATION
MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE

Avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005, le mécanisme de développement propre (MDP) devient de façon effective un instrument de lutte contre le changement climatique et un nouvel outil pour la promotion du développement durable dans les pays du sud. En conséquence, les fonds carbone ayant pour objectif d'acheter des droits de réduction d'émissions de dioxyde de carbone se sont multipliés au cours des deux dernières années, financés principalement par des pays européens (Pays Bas, Allemagne, Espagne, Italie, ...) et le Japon, avec la Banque mondiale comme principal opérateur via son Fonds Carbone.

Les projets forestiers représentent un des secteurs pouvant avoir, en tant que « puits de carbone », un impact conséquent en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est en plus particulièrement bien adapté aux contraintes, aux potentialités et aux besoins d'un grand nombre de pays africains. Cependant, outre l'apprentissage important nécessaire pour pouvoir utiliser ce nouveau mode de financement et le retard en la matière de l'Afrique par rapport à d'autres régions du monde comme l'Amérique Latine, les règles qui ont été adoptées pour les projets forestiers dans le cadre du MDP ont très peu pris en compte les spécificités africaines, notamment des forêts de production naturelle.

L'objectif global du Projet de mise en œuvre du MDP dans le secteur forestier est de promouvoir conjointement la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le changement climatique, en améliorant les conditions nécessaires pour la présentation et l'agrément de projets forestiers au MDP dans les pays d'Afrique, et permettant ainsi à ces pays et aux communautés concernées de maîtriser l'ingénierie spécifique de ce nouvel outil financier et de bénéficier des revenus liés aux ventes de certificats de réduction d'émissions.

Les objectifs particuliers sont :

- définir les conditions d'application du MDP aux différentes activités de plantation, de reforestation et de gestion forestière pour la première période d'engagement et pour la période post 2012,
- apporter à la communauté internationale des éléments pour faire progresser les méthodologies, rendre opérationnel le mécanisme et renforcer sa crédibilité,
- identifier et faire comprendre aux responsables politiques et forestiers nationaux les intérêts et nécessités d'évolution du secteur, engendrés par l'ouverture aux nouveaux financements carbone, ainsi que les conditions de ces évolutions ; définir et mettre en place les programmes et actions nécessaires pour encourager et accompagner ces évolutions,
- adapter et transférer les méthodologies de préparation et d'évaluation de projets destinés à être financés par le mécanisme de développement propre,
- constituer un réseau d'expertise francophone sur le sujet.

Le Projet prévoit d'atteindre ces objectifs sur une période de 3 ans (2006/2009) en mettant en œuvre les quatre composantes suivantes :

- Composante 1 : Réalisation d'études de cas concrets pour juger de l'adéquation du MDP face à la diversité du secteur forestier, dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique Latine.
- Composante 2 : Transfert des méthodes de montage de projets MDP forestiers, au niveau national, régional et international.

- Composante 3 : Contribution à faire du secteur forestier un des grands secteurs bénéficiaires du MDP en Afrique.
- Composante 4 : Contribution à l'évolution des secteurs forestiers africains et à la constitution d'un réseau d'expertise pour prendre en compte les nouvelles modalités d'appui extérieur.

Les études de cas ainsi envisagées concernent onze pays, dont sept en Afrique (Bénin, Cameroun, Gabon, Madagascar, Mali, République Démocratique du Congo, Sénégal) et quatre en Amérique Latine (Argentine, Brésil, Colombie, Uruguay) et couvrent les principales thématiques forestières (agroforesterie, aménagement des forêts naturelles, plantations industrielles à croissance lente et à croissance rapide, plantations villageoises, bois-énergie).

Ce travail de terrain débouchera sur un important effort de capitalisation, de formation et de communication à travers :

- la production et la diffusion de documents sur les études de cas en Afrique et Amérique Latine,
- l'organisation d'ateliers nationaux, régionaux et internationaux.

Un Comité d'orientation (FFEM, MAE et fonds et programmes spécialisés dans le financement carbone) aura la responsabilité de décider des orientations stratégiques et de suivi du Projet et de les adapter de façon réactive aux évolutions liées au MDP forestier. La maîtrise d'ouvrage du Projet sera assurée par le PNUE, compte tenu de son mandat en matière de promotion des projets MDP, de son expérience acquise dans ce domaine en Afrique et des relations de travail qu'il a déjà développées avec plusieurs intervenants spécialisés du financement carbone, notamment le Fonds Carbone géré par la Banque mondiale. Le programme de travail, préparé et mis en oeuvre par le PNUE, sera décidé par un Comité de gestion. Enfin, le PNUE s'appuiera sur l'expertise du CIRAD et de l'ONF-I.

Le budget du Projet est estimé à 7,6 millions d'euros sur 3 ans. La contribution du FFEM est fixée à 2,3 millions d'euros, soit 30 % du coût total. Les co-financiers prévus sont les partenaires publics nationaux à travers les projets qui feront l'objet des études de cas, le secteur privé pour certaines de ces études, les organismes régionaux ou internationaux, les organismes français (CIRAD, ONF-I, ...) pour le cofinancement de certaines des activités de recherche et le Fonds Carbone de la Banque mondiale.

Dans le cadre de l'appui français au groupe de travail « financement durable du PFBC (Partenariat des Forêts du Bassin du Congo) », la coopération française instruit actuellement un financement complémentaire au projet FFEM/MDP. Les termes de référence de ce projet visent à appliquer les outils disponibles sur le Mécanisme de Développement Propre au cas du secteur forestier dans le Bassin du Congo. Le budget disponible alloué par la France (Fonds de Solidarité Prioritaire) à ce volet « Séquestration de Carbone/MDP forestier » est de 400 000 €